



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Référence	IOPC/2017/Circ.2
Date	20 janvier 2017
Assemblée du Fonds de 1992	●
Assemblée du Fonds complémentaire	

Cours de brève durée des FIPOL 2017

L'Administrateur a le plaisir d'annoncer la tenue du septième Cours de brève durée annuel des FIPOL, qui se déroulera du lundi 26 au vendredi 30 juin 2017 à Londres.

À l'image des cours précédents, le programme couvrira tous les aspects du travail des FIPOL et comprendra des exercices pratiques autour d'un sinistre fictif et de la procédure de présentation des demandes d'indemnisation y afférente. Mis en place avec le soutien de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'INTERTANKO, de la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), de l'International Group of P&I Associations et de l'International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF), le Cours de brève durée offrira également aux participants la possibilité de comprendre les relations entre toutes les parties prenantes et leurs objectifs communs, particulièrement importants lors de sinistres impliquant un navire-citerne et faisant intervenir la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et la Convention de 1992 portant création du Fonds.

Le Cours de brève durée peut accueillir au maximum dix participants. Les désignations de candidats au cours devraient émaner directement des gouvernements des États Membres du Fonds de 1992 et être accompagnées du formulaire de présentation de candidature dûment rempli et d'un bref curriculum vitæ du candidat. Bien que des connaissances préalables spécifiques ne soient pas imposées par le Secrétariat, il est clair que le cours sera surtout bénéfique aux candidats impliqués dans l'application pratique des Conventions et justifiant d'un intérêt particulier pour ce domaine. Il sera attendu des États Membres désignant un candidat qu'ils veillent à ce que cela soit le cas. Si le nombre de désignations reçues dépasse les possibilités d'inscription, les candidats seront choisis par le Secrétariat en tenant compte de leur profil et dans le souci d'assurer un équilibre raisonnable en matière de représentation géographique.

S'agissant du financement, les participants au Cours de brève durée devront s'autofinancer ou être pris en charge par le gouvernement qui les désigne afin d'éviter toute incidence sur le budget du Fonds de 1992.

Le Secrétariat des FIPOL remettra aux candidats retenus une invitation officielle à participer au Cours de brève durée. Il regrette toutefois de ne pas pouvoir aider les participants dans leurs démarches de demande de visa d'entrée au Royaume-Uni.

Le Cours de brève durée étant dispensé exclusivement en anglais, les participants doivent impérativement maîtriser cette langue.

Le processus de sélection des participants au Cours de brève durée est désormais ouvert. Les désignations doivent être adressées à l'Administrateur des FIPOL et envoyées par courrier électronique à conference@iopcfunds.org. Merci de veiller à ce que les soumissions par voie électronique soient adéquatement visées par le gouvernement qui désigne le candidat. La réception des désignations sera confirmée par le Secrétariat. La date limite pour la réception des candidatures est fixée au vendredi 14 avril 2017. On prévoit que la sélection des candidats sera finalisée au début du mois de mai. L'Administrateur encourage toutes les parties intéressées à soumettre leurs désignations officielles sans tarder afin que les candidats retenus disposent de suffisamment de temps pour organiser leur voyage et leur hébergement.

Une copie du programme général du cours (sujet à modifications) est jointe à ce courrier. Le [formulaire de présentation de candidature](#) est disponible sur www.fipol.org et peut être rempli sous format électronique.

* * *

ANNEXE

COURS DE BRÈVE DURÉE DES FIPOL

Du lundi 26 au vendredi 30 juin 2017

PROGRAMME GÉNÉRAL

Module	Sujet
1	Présentation du régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures i) Évolution historique et portée de la Convention sur la responsabilité civile et des Conventions portant création des Fonds (depuis le sinistre du <i>Torrey Canyon</i>) ii) Protocoles et modifications des Conventions au fil des années
2	Devenir des hydrocarbures, impact et mesures d'intervention possibles et leur influence i) Navires-citernes: conception et questions opérationnelles ii) Devenir des hydrocarbures en mer Sinistres ayant modelé le régime international d'indemnisation i) Comment gérer un sinistre de grande envergure: étude de cas du <i>Hebei Spirit</i> ii) Questions juridiques – considérations pratiques
3	Régime P&I 3.1 <i>International Group of P&I Associations</i> i) Rôle de l' <i>International Group of P&I Associations</i> ii) Réassurance, Lloyds, etc. 3.2 <i>Club P&I membre de l'International Group of P&I Associations dont le siège est à Londres</i> i) Introduction à la protection/indemnisation et aux garanties (concept de mutualité, couverture fournie par les Clubs, cartes bleues, etc.) ii) Rôle des correspondants (réseau des correspondants) et des propriétaires

4	International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF) – Le travail des inspecteurs et des experts sur le terrain i) Rôle des experts tels que l'ITOPF sur le terrain ii) Profils nationaux/ressources et moyens nationaux
5	Organisation maritime internationale (OMI) i) Rôle de l'OMI dans le transport maritime ii) Autres conventions de l'OMI liées à la pollution: Conventions MARPOL, OPRC, LLMC, SNPD et Convention sur les hydrocarbures de soute
6	Chambre internationale de la marine marchande (ICS) i) Rôle et travail de l'ICS et des associations nationales de propriétaires de navires ii) Point de vue de l'ICS concernant les questions liées au régime d'indemnisation/aux affaires des FIPO
7	INTERTANKO i) Rôle de l'INTERTANKO ii) Point de vue des armateurs pétroliers en ce qui concerne la prévention de la pollution
8	Le rôle du Secrétariat des FIPO États Membres et contributions i) Évolution historique, tendances mondiales en matière de transport des hydrocarbures ii) Mise en œuvre des Conventions dans le droit national iii) Soumission des rapports sur les hydrocarbures iv) Administration des contributions
9	Traitement et évaluation des demandes d'indemnisation i) Types de demandes ii) Recevabilité et caractère raisonnable des demandes iii) Préparation et présentation d'une demande
10	L'indemnisation dans la pratique Exercice relatif à la propreté des mers
11	Discussion et bilan

* * *



International Oil Pollution
Compensation Funds

Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Fondos internacionales
de indemnización de daños
debidos a contaminación por
hidrocarburos

2017 IOPC FUNDS' SHORT COURSE NOMINATION FORM

Candidate details

Last name:	First name:	Title:
Job title:	Organisation:	
Contact address:	Postcode:	
	City:	
	State:	
	Country:	
Email:	Telephone (including country code):	
Briefly outline the reasons why the candidate is interested in participating in this course and how the candidate will benefit from this course:		

1992 Fund Member State—contact focal point

1992 Fund Member State:		
<i>We will use this contact as the primary point of contact for all communications regarding this nomination.</i>		
Last name:	First name:	Title:
Job title:		Organisation:
Address:		Postcode:
		City:
		State:
		Country:
Email:	Telephone (including country code):	

Nomination information

Nominations should be addressed to the Director of the IOPC Funds and sent via email to conference@iopcfunds.org. Please ensure that all of the following documents are provided in the nomination:

- Completed nomination form
- Official government nomination
- Candidate's curriculum vitae

The application process for the Short Course is now open. Nominations will be acknowledged upon receipt by the Secretariat and it is anticipated that a selection decision will be made by early May. Candidates will be informed as soon as possible thereafter whether or not they have been accepted onto the Course. Please note that nominations received after **14 April 2017** will not be taken into consideration.

If you have any questions please contact the External Relations and Conference Department (conference@iopcfunds.org).